

SURENDETTEMENT DU TITULAIRE DU COMPTE

Conditions et détail des pièces justificatives en cas de demande de déblocage anticipé pour surendettement.

LES ÉLÉMENTS À RETENIR



PLAN(S) CONCERNÉ(S)

PER (PEROB, PERECO,
PERU)

ART.83

ART.82

**ART.39 (Droits
certains)**



DÉLAI POUR
FAIRE LA DEMANDE

2 ANS⁽¹⁾



DEMANDE(S) POSSIBLE(S)

UNE SEULE FOIS

FAIT GÉNÉRATEUR

- **Surendettement du titulaire**

DATE DE FAIT GÉNÉRATEUR

- **Date de la demande de la Commission de surendettement**
- **Date du jugement du Tribunal d'Instance**

A SAVOIR

Toute demande de déblocage anticipé se fait à l'appui d'un ou plusieurs justificatifs permettant de vérifier le fait générateur et sa date.

Retrouvez-le ou les justificatifs à nous transmettre dans les pages suivantes.

⁽¹⁾A partir de la date du fait générateur

SURENDETTEMENT DU TITULAIRE DU COMPTE



LES DOCUMENTS JUSTIFICATIFS À TRANSMETTRE

(3 justificatifs)



Date du fait générateur : date de la demande de la Commission de Surendettement
ou date du jugement du Tribunal d'Instance

Copie recto/verso d'une pièce
d'identité officielle valide,
datée et signée (carte
nationale d'identité,
passeport, carte de séjour...)
en cours de validité.

ET

Relevé d'identité bancaire

ET

Attestation de la décision de la
commission de
surendettement

SURENDETTEMENT DU TITULAIRE DU COMPTE



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES



Conditions d'application

- La demande doit être adressée à l'assureur par le Président ou le Secrétaire de la Commission de Surendettement ou par le Juge de l'exécution du T.I.
- Les fonds sont versés directement au titulaire du compte pour lui permettre de rembourser ses créanciers.



Évènements exclus

- Demande adressée directement par le titulaire.
- Procédure de redressement personnel.



FOIRE AUX QUESTIONS

Peut-on assimiler la procédure de rétablissement personnel (procédure de faillite personnelle) à celle du surendettement ?

Non, les articles R3324-22 et R3334-4 du code du travail ne visant que le surendettement, le rétablissement personnel ne peut être assimilé au surendettement.

Peut-on réaliser plusieurs débloques anticipés pour ce même motif ?

Non, une demande de la Commission de surendettement ou du Juge ne peut faire l'objet que d'un seul déblocage anticipé. Toutefois, tant que la dette n'est pas éteinte, une nouvelle demande peut être adressée par la Commission de surendettement ou le Juge.

Comment effectuer votre demande de déblocage anticipée ?

Veuillez-vous connecter sur votre espace personnel [Sogeretraite](#) et sélectionner la rubrique « Piloter » puis « Déblocage anticipé ».



Comment effectuer votre demande de déblocage anticipée ?

Spécificité pour votre dispositif « article 39 à droits certains » : veuillez effectuer votre démarche sur retraite39.socgen.com

